Avis du Parc naturel régional de la Brenne

Projet éolien du Pays Blancois

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

À Rosnay, le 27/11/26

Communes de Concremiers, Mérigny, Saint-Aigny, Ingrandes

<u>Objet :</u> Avis du Parc naturel régional de la Brenne pour le projet éolien du Pays Blancois

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous vous soumettons l'avis préliminaire du Parc naturel régional de la Brenne concernant le projet éolien du Pays Blancois, sur les communes de Saint-Aigny, Concremiers, Ingrandes et Mérigny.

Nous tenons à préciser, que, contrairement à ce que vous indiquez dans le compte rendu de la réunion publique du 19 novembre, le Parc n'a pas été sollicité pour avis au titre de l'article R181-31 dans le cadre de cette procédure d'autorisation.

Nous vous informons que le Parc demande à la DREAL à être consulté au titre de cet article.

Le Comité syndical du Parc a adopté, le 8 juin 2023, dans le cadre de l'élaboration de sa charte, la motion suivante : « Considérant les enjeux du patrimoine paysager du territoire, le développement de l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de la Brenne. »

Cette position est désormais inscrite dans la disposition 18.3 de la Charte 2026-2041. Elle rejoint également les objectifs de la disposition 14.2, qui vise à préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire, notamment face aux impacts potentiels des grands projets éoliens.

La charte du Parc a été validée par les services de l'État, ainsi que par toutes ses collectivités adhérentes (communes, intercommunalités, département, région), tous garants de son respect.

Le renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne a été officialisé par le décret n° 2026-430 du 1er juin 2026, publié au Journal officiel le 3 juin 2026.

Nous rappelons par ailleurs que la Brenne est un tout d'un point de vue naturaliste ; les enjeux biodiversité sont multiples et rapidement régionaux, nationaux ou européens et pas uniquement locaux.

Au regard des éléments publiés et des nombreux enjeux écologiques, patrimoniaux et paysagers présents sur le territoire d'étude, **le Parc naturel régional de la Brenne émet un avis défavorable pour ce projet.**

Patrice Boiron,

Président

